



Société civile immobilière sci

Par **logou**, le **23/05/2011** à **12:32**

Bonjour,

mon ex a créé une sci immobilière (gestion et location d'un studio acheté) les parts sont uniquement réparties entre l'intéressé et nos enfants mineurs.

sur le dossier de création, moi je n'apparais qu'en tant que garant des parts de mes enfants. mon ex a créé cette sci alors que nous étions déjà divorcés.

j'avais juste paraphé les pages du dossier de constitution de la sci.

à ce jour, ayant des rapports relationnels difficiles avec mon ex depuis notre divorce, cette dernière gère son bien toute seule et ne suis tenu au courant de rien. pour l'évaluation de la pension alimentaire, cet élément n'a jamais été mentionné par ses soins.

par rapport à ce contexte, je voudrais juste savoir toutes les repercussions possibles dans cette affaire, si je venais à dénoncer cette existence de cette sci, d'un point de vue de mes droits, des conséquences collatérales de mes

droits à être informé, de mes recours... etc

tout en vous remerciant par avance.....salutations à tous

Par **edith1034**, le **23/05/2011** à **13:53**

bonjour

les revenus seront intégrés dans son patrimoine et ça peut faire évaluer la pension alimentaire à fixer

pour tout savoir sur la SCI

<http://www.fbIs.net/SCIINFO.htm>

pour tout savoir sur le divorce

<http://www.fbIs.net/Divorceinfo.htm>

Par **logou**, le **23/05/2011** à **15:29**

bonjour edith et merci

mais comment je peux etre garant des comptes par rapport aux enfants si je n'ai aucune information sur la gestion et les comptes?

ya t'il une obligation dans ce sens?si oui quels actions menés?

bon si vous n'avez pas la reponse,j'attendrais l'eclairage de quelqu'un d'autre.

en tout cas merci pour la partie de la reponse ,merci encore....cdl